

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nice, le 03 avril 2023

### **Approvisionnement en carburant dans les Alpes-Maritimes : prolongation de l'interdiction de la vente et de l'achat dans des récipients transportables manuellement et de la réservation de la station Total Relais Parc Impérial Nice**

Le mouvement social qui perdure en France continue de générer des difficultés d'approvisionnement.

Dans le département des Alpes-Maritimes, la situation est toujours sous contrôle.

**Aussi, pour garantir l'approvisionnement en carburant à tous les automobilistes, le préfet des Alpes-Maritimes reconduit jusqu'au vendredi 7 avril inclus :**

- l'interdiction de la vente et de l'achat de carburants dans des récipients transportables manuellement (jerricans et bidons notamment) autre que pour un usage professionnel justifié par le client ,

- la réservation de la station-service TOTAL Relais Parc Impérial à Nice 29 bis avenue Paul Arène aux services prioritaires listés ci-dessous

#### **A – Acteurs de la santé**

- Ambulances et véhicules sanitaires légers
- SOS médecins
- Véhicules d'intervention SAMU / SMUR
- Véhicules de collecte des DASRI
- Véhicules de livraisons de produits pharmaceutiques, sanguins, O<sup>2</sup>, fluides médicaux
- Véhicules de transport de linge, repas, matériel médical
- Véhicules de transports d'organes
- Véhicules des ESMS publics et privés
- Véhicules des établissements de santé publics et privés
- Véhicules des établissements en charge des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance et à des agents de ces établissements
- Véhicules des opérateurs de distribution et d'analyse d'eau potable
- Véhicules des personnels considérés comme essentiels par les ES publics et privés
- Véhicules des personnels considérés comme essentiels par les ESMS publics et privés
- Véhicules des prestataires de services des ES publics et privés
- Véhicules des prestataires de services des ESMS publics et privés
- Véhicules et autonomie énergétique des bâtiments hospitaliers
- Véhicules privés des pharmaciens, grossistes répartiteurs du médicament, laboratoires d'analyses de biologie médicale
- Véhicules privés des professions médicales, paramédicales, odontologistes et des manipulateurs en électro-radiologie médicale
- Véhicules professionnels de l'ARS PACA

- Véhicules professionnels des pharmaciens, grossistes répartiteurs du médicament, laboratoires d'analyses de biologie médicale
- Véhicules professionnels des professionnels dûment mandatés par l'ARS PACA
- Véhicules professionnels des professions médicales, paramédicales, odontologistes et des manipulateurs en électro-radiologie médicale
- Vétérinaires

## **B – Services publics**

- Aéroports (engins d'assistance aéroportuaires, véhicules des personnels)
- Agence régionale de santé
- Associations agréées de sécurité civile
- Associations de secourisme
- Conseil départemental : direction des routes, services sociaux et médico-sociaux et FORCE 06
- Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- Direction départementale de la protection des populations
- Direction départementale des finances publiques
- Direction départementale des territoires et de la mer
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Justice – tribunaux – administration pénitentiaire – avocats – huissiers de justice
- Militaires
- Police et gendarmerie nationales
- Police ferroviaire (SUGE...)
- Polices municipales
- Pompiers (service départemental d'incendie et de secours)
- Personnels de la base hélicoptère de sécurité civile
- Préfecture et sous-préfectures
- Professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse
- Service des douanes
- Service du déminage
- Services de la navigation aérienne
- Véhicules d'enlèvement d'animaux morts
- Véhicules liés aux traitements des ordures ménagères

## **C – Services de maintenance et de sécurité**

- ENEDIS – RTE – GRT – GRDF – EDF
- Lieutenants de l'ovétoerie
- Maires
- Opérateurs de télécommunications
- Personnels indispensables, chargés de la maintenance et de la sécurité (sites SEVESO – CEA)
- Service des eaux et assainissement
- Services de La Poste
- Services liés à l'entretien et à la sécurité du domaine routier (dépanneurs, balisage, nettoyage, travaux...)
- SNCF
- TDF
- Transports publics de voyageurs
- Véhicules municipaux d'intervention prioritaire

## **D – Autres**

- Journalistes sous présentation d'une carte professionnelle



- Services funéraires et crématoriums
- Taxis
- Véhicule de transport des denrées alimentaires
- Véhicules d'approvisionnement des stations services (camions-citerne, personnels des stations services)

A noter que tous ces services peuvent également s'approvisionner dans les autres stations services du département et sans limitation de volume.

